



En ce début d'année 2015, toute l'équipe de la Direction du SIPPT - **BERNIER** Carmen, **BREDA** Véronique, **BULTEAU** Benoit, **COLLARD** Pierre, **COLLART** Gil, **DELPORTE** Jacqueline, **DELZENNE** Olivier, **DHONT** Pascale, **DOM** Xavier, **DRAPIER** Catherine, **DUFOUR** Sébastien, **LHOEST** Pascale, **LONDERO** Vinciane, **NASSEL** Laurent, **POTTIER** Isabelle, **RASQUIN** Vincent, **ROEMERS** Thomas, **TRAVERSIN** Manuel et **VAN HOREBEEK** Joan - vous souhaite à tous une merveilleuse nouvelle année pleine de joies et de bien-être dans votre travail.

NORMALISATION

Soudures et E.P.I.

Equipements de Protection Individuelle (EPI)

Infos : Catherine.Drapier@cfwb.be

Dans notre **dernier numéro**, nous avons précisé les **EPI** (équipements de protection individuelle) adéquats lors de travaux de soudure afin de protéger les yeux, le visage, le cou, la tête, les oreilles, les voies respiratoires, les poumons et le corps.

Plusieurs normes d'application y étaient citées. La normalisation étant toujours en évolution, il convient de maintenant de prescrire en regard des documents suivants :

En ce qui concerne les tenues de travail, il convient de faire référence à la norme **EN 11611** (Vêtements de protection utilisés pendant le soudage et les techniques connexes).

Pour les protections des pieds, il s'agit maintenant la norme **EN 20347** (Équipement de protection individuelle -- Chaussures de travail).

CIRCULAIRES

Dissections

Laboratoires scolaires pédagogiques

Infos : Pascale.Lhoest@cfwb.be

Après avoir édicté de nombreuses règles de sécurité pour les laboratoires de chimie, la Direction du SIPPT en collaboration avec des experts pédagogiques et scientifiques, s'est penchée sur les activités de biologie et en particulier les activités relatives à la dissection d'animaux ou d'organes.



Il en résulte la circulaire n° **5078 du 02/12/2014** qui mentionne notamment une série de règles de bonnes pratiques et préconise diverses mesures de sécurité.

En effet, des conditions optimales de sécurité et d'hygiène tant pour les élèves que pour les enseignants doivent être développées lors des diverses expérimentations réalisées au sein des laboratoires de biologie.

Dans le cadre des cours de biologie, l'observation, la mesure, l'expérimentation nécessite des manipulations avec des animaux et des instruments bien spécifiques dont les conditions

d'utilisation sont reprises dans la circulaire que nous vous invitons à parcourir.

Il est également indispensable de prendre en compte le respect des textes relatifs à la protection et au bien-être des animaux ainsi qu'à la protection de l'environnement et ce par un comportement responsable.

La circulaire tient donc compte de l'évolution des textes réglementaires notamment en ce qui concerne le prélèvement dans l'environnement, l'élevage d'animaux, la mise à mort, ... que ce soit en Région wallonne ou en Région de Bruxelles-Capitale.

Une collaboration étroite a été développée avec le Service d'inspection de la **DG Animaux, Végétaux et Alimentation** du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement afin qu'un maximum d'animaux/d'organes soient autorisés à la dissection.

Il est, en effet, nécessaire de bien cibler les animaux ou organes autorisés à la dissection afin d'éviter toute propagation de maladie.

Les divers instruments de dissection autorisés sont également explicités. Une attention particulière sera accordée au nettoyage et à la désinfection de ces instruments.

La conservation des échantillons avant travaux de dissection devra être réalisée dans de bonnes conditions d'hygiène.

Les déchets devront également être éliminés conformément aux règles environnementales en vigueur dans les régions concernées.

La circulaire précise également les divers équipements de protection à porter (tablier en coton, lunettes de protection, gants de protection).

Le contenu de la présente circulaire est toujours disponible sur le site internet de la Direction du SIPPT via son **moteur de recherche des circulaires** édictées au sein du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles en matière de bien-être au travail ou détaillée dans le **dossier thématique dédié** (Banque de connaissances >> Les grands thèmes de la prévention >> Equipements de travail >> Ateliers et labos scolaires).

Cette circulaire prend en compte le respect des textes législatifs relatifs à la manipulation d'animaux morts ou organes, à la prévention des risques inhérents à toute manipulation et à la protection de l'environnement par une gestion correcte des déchets.

Nous vous souhaitons une excellente découverte de notre site www.siptt.be.

Colophon

Rédacteur en chef : Pierre **Collard**, Ing. Directeur du Service Interne pour la Prévention et la Protection au Travail (SIPPT)

Coordination, maquette et publication : Olivier **Delzenne**, Ing. Attaché principal (Siptt@cfwb.be)